



Municipalité de Gryon

Gryon, le 18 mars 2024

AU CONSEIL COMMUNAL
De et à

1882 GRYON

Préavis no 03/2024

Construction d'un chalet d'accueil à Friece

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

1 – BUT DU PREAVIS

Depuis la construction du tapis en 2017, la zone de loisirs de Friece connaît un développement remarquable. La fréquentation a passé de 50'000 à 100'000 le premier hiver puis à 150'000 pendant 3 ans et nous allons passer le cap des 200'000 passages cet hiver.

Diverses activités ont pu être déployées au fil du temps pour satisfaire une clientèle friande de loisirs variés dans la neige. Le déploiement de ces activités et notamment la location de matériel ludique nous a amené à installer des cabanons et autres constructions mobiles pour stocker ce matériel ainsi que le matériel d'entretien. Cette situation n'est pas idéale, ni sur le plan fonctionnel, ni sur le plan esthétique. Nous avons d'ailleurs pris l'engagement vis-à-vis des voisins de trouver une solution pérenne et résistante.

Le manque de fonctionnalité et le manque d'espace des locaux actuels nous obligent à repenser l'organisation du site avec une nouvelle construction.

À la suite du renvoi du premier projet, nous avons rencontré une délégation de la Commission ad hoc et la Commission de Gestion à deux reprises pour intégrer au mieux dans nos réflexions leurs demandes et commentaires : un nouveau bâtiment indépendant de l'existant, une buvette plus grande avec un espace pour les préparations suffisant à l'intérieur, de l'espace pour créer 3 WC, un grand volume de stockage et un dépôt/garage.

2 – MOTIVATIONS

Nous proposons donc la construction d'un nouveau chalet d'accueil implanté à l'arrière de la buvette actuelle selon le descriptif ci-après.

L'implantation projetée permet une réorganisation des différents espaces et flux de clientèle. Elle éloigne des pistes la zone d'accès aux WC et à la buvette et leurs files d'attente, améliorant ainsi le confort et la sécurité du site. Elle est conforme à l'affectation du sol à cet endroit, à savoir la Zone sportive et récréative du PEP Fricence - Fracherets qui permet la construction d'installations en liaison avec les équipements sportifs. Elle est également compatible avec le projet de remplacement de la télécabine. Semi-enterrée à l'arrière, elle facilitera l'accès aux combles pour stocker du matériel encombrant.

Pour intégrer au mieux ce nouvel élément sur le site de Fricence, le choix d'un ouvrage de style chalet s'impose. Il améliorera grandement l'aspect actuel des lieux. Nous avons opté pour une construction en bois posée sur un radier, avec des murs en béton uniquement à l'arrière et sur un côté.

Ce bâtiment sera destiné à accueillir une nouvelle buvette qui respecte les normes en vigueur pour la petite restauration ainsi que 3 WC dont un adapté au fauteuil roulant. Le dépôt servira à entreposer et gérer tout le matériel de location en hiver ; il fera aussi office de garage pour la dameuse en été. Actuellement, nous avons un arrangement à bien plaisir pour la stationner dans le télésiège des Fracherets, mais cette installation est appelée à disparaître à moyen terme.

Dans ce projet, le petit chalet de la buvette actuelle sera conservé. Sa structure est en bon état et il permettra à nos clients de se mettre à l'abri en cas de mauvais temps en hiver.

Le financement sera assuré à 50% par le ménage communal et à 50% par les taxes touristiques, ce qui nous paraît correspondre à l'usage réel de cette zone de loisirs dont bénéficient autant les habitants de Gryon que les résidents secondaires ou hôtes de vacances.

3 – DESCRIPTIF ET COUTS

Selon les plans ci-joints, ce bâtiment aura une emprise au sol de 120 m² et un volume d'env. 600 m³, bâti sur un étage avec des combles utilisables pour une hauteur au faîte de 7,5 m. Il sera raccordé à l'eau, à l'électricité et aux égouts. Afin d'éviter toute infiltration dans les sols en cas de fuites de produits, il sera raccordé à un séparateur d'huile. La buvette et les WC seront isolés et les sols et les murs carrelés. La buvette sera complètement équipée.

1- Frais administratifs, enquête, honoraires	CHF	15'000.-
2- Terrassement et maçonnerie	CHF	178'000.-
3- Charpente et revêtement	CHF	154'100.-
4- Menuiserie et porte de garage	CHF	35'500.-
5- Ferblanterie et couverture	CHF	37'200.-
6- WC et installation sanitaire	CHF	26'000.-
7- Électricité	CHF	68'700.-
8- Isolation, galandages, chappes et carrelages	CHF	48'500.-
9- Equipement de Buvette et restauration	CHF	60'000.-
10- Séparateur huile, décanteur	CHF	10'000.-
11- Terrasse en bois	CHF	27'000.-
12- Réserve env. 5%	CHF	30'000.-
TOTAL TTC	CHF	690'000.-

Selon le Règlement sur la comptabilité des communes et son annexe fixant les durées obligatoires d'amortissement par catégorie d'immobilisation, le total du présent préavis sera amorti en 40 ans par le compte 160.3312.101, la première fois au 31 décembre 2025

4 - CONCLUSIONS

En conclusion, se basant sur les arguments développés ci-dessus, nous vous proposons de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal,

- vu le préavis no 03/2024,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier ce projet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. *d'autoriser la Municipalité à entreprendre la construction d'un chalet d'accueil à Fricence, selon le permis de construire à obtenir*
2. *d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 690'000.- nécessaire à ces travaux*
3. *de financer cette dépense par :*
 - a. *un prélèvement initial de CHF. 345'000.- au fonds de réserve des taxes touristiques*
 - b. *un prélèvement initial de CHF 60'000.- à la réserve tourisme 9280.900*
 - c. *la trésorerie courante ou un emprunt dans les limites autorisées par le plafond d'endettement pour le solde de CHF 285'000.-*
4. *de porter cette dépense au compte d'investissement 160.5030.101 et de bilan 9143.101 « Chalet d'accueil de Fricence »*

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de nos sentiments distingués.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ :

Le Syndic

La secrétaire


P.-A. Burnier E. Moreillon

Délégué municipal : M. Eric Chabloz

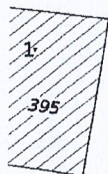
Annexes : plans de situation et de construction



Frience

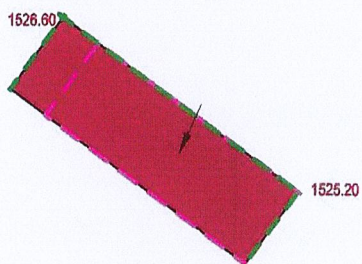


1126450



C

1523.53



A

1524.13

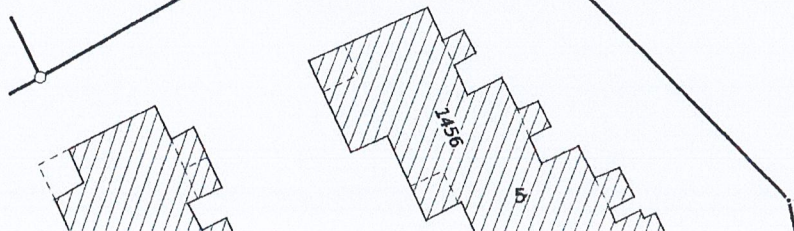


1126400

815

Ref. Alt.:
1520.44

B



2574000

2574050



CANTON DE VAUD
COMMUNE DE GRYON



Bureau de géométrie officielle
1867 Ollon

Dossier n° 4634 - GD

MAQUETTE 3D - INTEGRATION DU PROJET DANS LA SITUATION EXISTANTE

Vue n° 1

Ollon, le 15 mars 2024

Le géomètre ETS :
Gilles Blatt



SIMBA HILLS / CHEMIN DES COMBES 4, 1867 OLLON
TELEPHONE 024/495.51.81 - PORTABLE 079/604.94.41 E-MAIL orcel@bluewin.ch



ECO ENTREPRISE
CERTIFICATION
EXCELLENCE
DEVELOPPEMENT DURABLE
RESPONSABILITE SOCIALE

Buvette

